

Christiane Garant, jeune personnalité d'affaires 2009

Elle est maintenant admissible au grand titre de
Personnalité de l'année, rien de moins! Croisez les doigts
pour le gala du 19 février au Capitole de Québec.

p. 5

Succès pour la 5^e édition des Internationaux de traîneau à chiens du Canada

p. 9



VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEURS

Louissette Pellerin	259-7004
Sonia Girard	259-2686

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Angèle Morin

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Louissette Pellerin

Impression

Impressions Rive-Sud

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Journal de Saint-François

réalisé
bénévolement
communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs. Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	30,00\$	230,00\$
1/4 page	45,00\$	345,00\$
1/2 page	75,00\$	575,00\$
1 page	112,50\$	1035,00\$
Bandeau 1 ^{re}	104,50\$	1045,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	60,50\$	605,00\$
Petite annonce	3,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François		

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Feu	911
Municipalité.....	418-259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266



*Joyeuse St-Valentin à tous
les cœurs qui aiment*



SOMMAIRE

Dossier du presbytère	
Précisions sur la structure de son financement	4-5
Christiane Garant, jeune personnalité d'affaires 2009	5
Chronique du patrimoine: Le chemin de la Morigean (1)	6-8
Succès pour la 5e édition des Internationaux de traîneau à chiens du Canada	9
Grâce à eux: des sourires d'enfants	10
Dieu merci! L'équipe commence à prendre forme	10
Saviez-vous que... ..	12
Votez pour la meilleure pub!	13
Garant: un joueur important	14
Dîner de la St-Valentin de l'Âge d'or	15
Gym Santé: Une contribution appréciée	15
Formation: Hygiène et salubrité alimentaire pour acériculteurs	15
Les Fermières de Saint-François	15
Cueillette des bouteilles vides et Souper-Spaghetti	16
Cinq étudiants du comté participent au Forum étudiant	17
Un coup de cœur en février! Devenez membre	18
Tournoi de hockey bottine inter-municipalité	19
Rencontre Le Re-lait	19
Tournoi de hockey (adultes)	19
Recette des Fermières	19
Les Débrouillards	20
Pensée positive	21
Sudoku	21
Au fil des jours	22
L'Écho municipal	12 pages

La prévention du suicide commence par l'écoute...

Dans le cadre de la semaine de la sensibilisation à la prévention du suicide, nous aimerions vous rappeler que les bénévoles écoutants de Tel-Écoute sont disponibles pour offrir une oreille attentive de 18h à 3h du matin en semaine et de midi à 3h du matin le samedi et dimanche. Pour tous problèmes, idées suicidaires, solitude ou autres... n'hésitez pas. En parler, ça fait toujours du bien...

C'est anonyme, confidentiel et gratuit!

418-248-4445 ☎

Du 31 janvier au 6 février 2010

C'est la Semaine de la prévention du suicide

Dans le cadre de la semaine pour la prévention du suicide, Tel-Écoute du Littoral en profite pour vous rappeler que l'organisation d'une randonnée cycliste et d'une marche pour cette cause se tiendra pour une dixième année le 8 août prochain.

La randonnée, c'est trois circuits de vélo (30 km, 58 km et 96 km) et un circuit de marche (6 km) qui sillonnent les magnifiques paysages de Bellechasse et de Nouvelle-Beauce.

Joignez-vous au peloton et pédalez ou marchez pour la prévention du suicide et la sensibilisation de la population à la détresse psychologique. Le départ et l'arrivée s'effectueront à la Polyvalente de Saint-Anselme.

Pour informations: Marie-Ève Audet au 418-838-4094 poste 238. ☎

Source: Tel-Écoute du Littoral



Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour emporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Bière froide
Café
Essence

Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h

Précisions sur la structure de son financement

par Yves Laflamme, directeur général/sec.-très.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a acheté de la Fabrique le bâtiment du presbytère le 22 septembre 2008. Elle a payé 100 000\$. En fait, l'entente avec la Fabrique est la suivante : 5 000\$ ont été versés immédiatement à la signature du contrat et le reste 95 000\$ est payé à raison de 9 500\$ par année pendant 10 ans.

Les argents pour l'achat du presbytère ne sont pas puisés dans le budget de la Municipalité. Ça provient entièrement de donateurs qui ont versé un don unique ou qui verseront un don annuel pendant cinq ou dix ans. En retour, la Municipalité émet en fin d'année un reçu officiel à chacun des donateurs aux fins d'impôts.

La Municipalité étant devenue la propriétaire du bâtiment, doit nécessairement l'entretenir. C'est-à-dire que depuis qu'elle en a fait l'acquisition, elle assume les coûts d'électricité et de chauffage. D'ailleurs, vous trouverez les détails de ces dépenses dans les comptes à payer qui apparaissent dans le procès-verbal du journal L'Écho.

Maintenant que sont bien clarifiées les questions sur l'achat et l'entretien du bâtiment, examinons la suite des choses.

La Municipalité a pris la décision d'allouer une nouvelle vocation au bâtiment. Elle veut le réaménager en édifice à logements. Plus précisément, il va y avoir cinq (5) logements de 3 pièces chacun, un petit appartement (studio) et le local accordé à la Fabrique pour sa gestion administrative. La conception des plans et devis n'est pas encore totalement finalisée.

Évidemment, un tel projet nécessite l'arrimage de bien des ficelles. C'est pour cela que ça n'avance pas très vite. La Municipalité a d'abord présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Fonds d'infrastructure municipale rurale» (FIMR). La demande a par la suite été renouvelée dans le cadre du nouveau programme «Fonds Chantiers Canada-Québec» qui remplace le FIMR. Elle espère une réponse positive. Le fédéral supporterait alors 1/3, le provincial 1/3 et le municipal 1/3 du coût des travaux.

La Municipalité a également présenté une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ce dernier ne subventionne que les parties extérieures du bâtiment, soit la toiture, les fenêtres, les portes, les murs, les galeries et l'isolation. Là aussi, nous sommes en attente d'une réponse.

La Municipalité ne peut pas réaliser le projet sans aide gouvernementale, c'est pour cela que nous attendons d'avoir des réponses avant de convoquer la population à une assemblée publique d'information. La Municipalité a toujours dit aux contribuables de Saint-François que si elle devait aller en règle-

Suite à la page 5



Produits Métalliques Roy
inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Promutuel Montmagny-L'Islet,
un assureur
au service des gens d'ici



Une équipe dynamique
et professionnelle
à l'image et à l'écoute
des gens d'ici.

Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre

Tout commence par la confiance



PROMUTUEL
MONTMAGNY-L'ISLET

Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie



Myco Anna!

Christiane Garant, jeune personnalité d'affaires 2009

par Raynald Laflamme

Christiane Garant a remporté le prix Jeune personnalité d'affaires dans la catégorie Arts, culture et création, remis par la Jeune Chambre de Québec. Ce prix vise à souligner l'engagement, le leadership, l'innovation et la créativité d'entrepreneurs de moins de 40 ans. Maintenant, elle est admissible au grand titre de Personnalité de l'année, qui sera dévoilée lors d'un gala le 19 février au Capitole de Québec.

«Au-delà de la reconnaissance pour ces années consacrées à faire grandir Myco Anna et à allier audace, création et vie de famille, j'ai appris que je suis maintenant admissible au grand titre de Personnalité de l'année, rien de moins! Croisez les doigts pour le gala du 19 février au Capitole de Québec. Même si on n'a pas besoin de prix pour avancer, ça fait parfois du bien de se sentir reconnue et appréciée par nos pairs!», mentionne-t-elle sur le site Internet de Myco Anna.

Ce sont les Fermières de Saint-François qui en ont informé L'Écho de St-François. En mai dernier, Les Fermières avaient reçu Christiane Garant à titre de conférencière invitée lors de leur journée d'exposition. Un moment fort de l'année 2009 à Saint-François.

Les Fermières de St-François la félicitent donc et sont très fières d'elle pour son prix. ♦



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

144, av. de la Gare, bureau 101
Montmagny (Québec) G5V 2T3
Tél.: 418 234-1893
Sans frais: 1 866 774-1893
Télec.: 418 234-1659
nmorin@assnat.qc.ca

MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

Suite de la page 4 ment d'emprunt, ce serait pour une somme qui ne dépasserait pas 200 000\$ et ça n'a pas changé depuis. Cet éventuel emprunt, les dons futurs et ceux déjà reçus constituent la part de la Municipalité (1/3 des coûts) dans le programme «Fonds Chantier Canada-Québec» mentionné plus haut.

En ce qui concerne les dons, au début de cet article, je vous mentionnais que pour l'achat du bâtiment, cent mille dollars avaient été recueillis auprès de généreux donateurs. En ce qui concerne le réaménagement, il y a aussi des dons qui ont été amassés. À ce jour, 90 000\$ de dons ont été versés et 42 000\$ ont été promis. De plus, 29 400\$ de prêts sans intérêt sont entrés. Ces argents sont conservés dans un compte à part et seront utilisés lors des rénovations. Pour ceux et celles qui voudraient se joindre aux donateurs, c'est avec plaisir que nous recueillerons votre contribution au Bureau municipal. Un reçu officiel vous sera remis aux fins d'impôts.

Bref, aussitôt que nous aurons des réponses à nos demandes, nous vous les communiquerons. En terminant, mentionnons que nos députés MM. Bernard Généreux et Norbert Morin suivent de très près notre projet. ♦

Source: La Municipalité de
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Le défrichement du dernier rang

De nombreux contrats notariés ainsi que les procès-verbaux du secrétaire trésorier de la Municipalité nous indiquent que les terres situées à la limite du deuxième et du troisième rang au sud de la rivière du Sud ont fait l'objet de transactions dès le début des années 1800 alors qu'elles étaient encore complètement boisées. Les noms de leurs propriétaires sont le plus souvent ceux des terres du premier rang, soit qu'ils cultivent déjà sur l'actuel chemin Morigeau, à la limite est de la paroisse ou sur le chemin de la rivière du Sud. À cette époque, les contrats notariés, nous révèlent les noms des Martineau, Beaucher, Morin, Fournier, Destroismaisons dit Picard, Pépin dit Lachance et Thibault.

Cependant, au milieu du siècle, la situation change. Le 15 octobre 1852, Étienne-Célestin Boulet navigateur, originaire de Saint-Thomas et récemment installé au village à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, acquiert de Jean-Baptiste Beaucher, dit Morency, le lot 416⁽²⁾ alors que Ferdinand Montminil, déjà présent depuis quelques années à la limite est, dans l'actuel chemin Morigeau, acquiert en 1854, de Téléphore Fournier avocat⁽³⁾, les lots 415 et 417.

Il semble que les deux nouveaux propriétaires de ces lieux sont de connivence puisqu'ils entreprennent immédiate-

ment le défrichement de leurs lots. Dès le 6 juillet 1857, devant le notaire Jean-Baptiste Morin, ils signent un accord avec leurs voisins leur permettant de tracer et de défricher à leurs frais et dépens un chemin, qui, courant d'est en ouest, leur permettrait de rejoindre la route qui fait la jonction entre le chemin de la Rivière-du-Sud et le chemin des Prairies⁽⁴⁾.

L'état de défrichement de leurs lots est à ce point avancé qu'ils sont déjà en mesure d'en récolter des grains et du foin; ils désirent tout simplement un moyen de communication approprié à leurs besoins. Dans le texte de cet accord, on y lit que Ferdinand Montminil possède déjà une bâtisse et que le tracé de ce chemin passerait par le sud de la maison de Thomas Kemneur, dit Laflamme, située aux abords de cette route qui atteint le chemin des Prairies. Les signataires de cet accord sont les suivants : Louis Morin, Edouard Morin, Luc Boulet, Louis Martineau, fils, Ferdinand Montminil, Étienne-Célestin Boulet, Marcel Saint-Pierre, Pierre Boulet, Grégoire Fournier, ainsi que les deux notaires Vildebou Larue de Saint-Pierre et Jean-Baptiste Morin de Saint-François. Quelques-uns des signataires formulent l'intention d'aider à la réalisation de ces travaux.

Quatre ans plus tard, soit en 1861, craignant de se faire interdire par certains propriétaires le passage dans ce chemin en



L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

voie de défrichement, les initiateurs de ce projet demandent au conseil municipal d'en faire un chemin public. Aux signataires de l'accord de 1857, se sont ajoutés les noms de Basile Garant, Pierre Bilodeau et François Coulombe.

Il semble que le conseil municipal ait donné suite à cette demande de 1861 puisque lors du rapport du 20 janvier 1867, signé également par le notaire Morin, il est mentionné qu'il existe déjà un pont public qui enjambe la rivière Chiasson, sur le lot 254, alors propriété de Simon Thibault. On demande aussi que le pont de pièces pour piétons, qui traverse la rivière Morigeau sur la propriété de Ferdinand Montminil, soit remplacé par un pont public.

Un deuxième rapport du notaire Jean-Baptiste Morin, en date du 15 avril de cette même année 1867, propose que ce chemin prenne fin sur la terre de Léger Martineau, propriétaire du lot 418, pour la simple raison que les propriétaires des lots situés plus à l'est, en direction de la frontière seigneuriale de Saint-Pierre, s'opposent au passage de ce chemin sur leurs terres. Le 24 septembre 1867, le Conseil municipal entérine ce deuxième rapport et autorise monsieur Ferdinand Montminy à faire réparer le pont qui enjambe la rivière Chiasson et à en faire construire un nouveau sur la rivière Morigeau. À la lecture de ce rapport, il est intéressant d'apprendre quel genre de pont on construisait à cette période.

Ce pont devra reposer sur des cages faites de bois rond en pruche et en épinette remplies de grosses pierres; leur hauteur sera de 9' et de 10' et elles seront distancées de 30 pieds.

Sur ces cages, on disposera quatre lambourdes d'épinette sur lesquelles seront fixés des madriers d'un pouce et demi d'épaisseur. Afin d'assurer la sécurité des passants, on posera des gardes.

Dans le but de rendre ce projet réalisable, le premier février 1868 le notaire Morin remet au Conseil municipal un autre rapport accompagné d'un plan figuratif⁽⁵⁾ qui trace les limites de tous ces lots, portant un numéro, sur lesquelles sont écrits les noms des propriétaires. Ce plan que nous vous présentons

ci-contre identifie 21 lots et seulement 17 propriétaires. Le notaire précise qu'il y a déjà trois maisons et un certain nombre de granges dans ce nouveau rang; d'autres individus voudraient y fixer leur demeure. Ferdinand Montminy y possède déjà un moulin à scie qu'il a établi sur le lot 415 à proximité de la chute au sud de la rivière des Prairies.

Ce dernier rapport du notaire Morin rappelle que ce sont ces 17 propriétaires qui devront assumer les frais de construction et d'entretien du chemin, des fossés, des clôtures et des ponts proportionnellement à la dimension de leurs propriétés respectives. La contribution de chacun en temps et en argent y est également établie par le notaire.

Durant les années subséquentes, le Conseil municipal ne semble pas s'être beaucoup préoccupé de l'état de ce chemin et de ses habitants qui en ont seuls la charge. Il faut attendre l'année 1885 avant qu'il en soit à nouveau question dans le rapport du secrétaire trésorier de la Municipalité qui fait état d'une requête de John Miller, un nouveau venu, au sujet des dégâts causés par la crue des eaux de la rivière Morigeau. Les conseillers municipaux n'ont pas su quoi faire de cette demande d'aide et n'en ont plus parlé.

En contrepartie, le défrichement s'accroît et les transactions sont nombreuses; de nouveaux venus font sentir leur présence. John Miller, ouvrier charpentier de la ville de Québec, achète en 1875 le lot 416, propriété de Étienne-Célestin Boulet et en 1898 les lots 415 et 417, de Césaire Montminy, le fils de Ferdinand. À la suite de ces acquisitions de John Miller il nous faut constater que les deux initiateurs du défrichement de ce rang ont quitté les lieux. Les descendants de Ferdinand Montminy se sont établis sur le chemin de la Rivière-du-Sud alors que ceux de Étienne-Célestin Boulet sont partis pour Saint-Félicien, au Lac-Saint-Jean.

Il faut attendre une recommandation de l'inspecteur d'école L.-P. Goulet qui, en 1914, rappelle aux commissaires qu'il existe un rang appelé chemin de la Morigeau et qu'il serait approprié d'y construire une école puisque les enfants y sont en



Etes-vous prêts pour le temps des sucres !

Ne manquez pas nos spéciaux !

CO-OP

La Coop
Rivière-du-Sud

St-François 34, Ch. St-François O 259-7715	Berthier-sur-Mer 23-B, Principale Est 259-7718	La Durantaye 25, Olivier-Morel 884-2802
--	--	---



Suite de la page 7 assez grand nombre⁽⁶⁾. Ceux-ci acquiescent à sa demande en y transportant la vieille école de l'arrondissement n° 5, construite à neuf. Ce rang devient ainsi l'arrondissement n° 8. Malheureusement, de nombreux enfants issus de ces familles défavorisées qui se sont logées dans des mansardes tout au long de ce petit rang ne la fréquentent guère. Installée en 1914, cette école est fermée temporairement entre 1920 et 1923. Ouverte à nouveau, elle sera fermée d'une façon définitive en 1927. Jean Gendron nous a fait une belle surprise en nous fournissant la photo⁽⁷⁾ de cette école qui nous rappelle toutes nos écoles de rang; elle pourrait être replacée sur ses fondations?

À suivre...

Notes et commentaires

- 1- Aujourd'hui, le chemin de l'Aqueduc.
- 2- Les numéros de lots utilisés dans ce récit correspondent à ceux du cadastre établi en 1875; ils ont été utilisés jusqu'à la confection du nouveau cadastre en vigueur depuis 2006.
- 3- Téléphore Fournier, originaire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, est le fils de Guillaume Fournier, qui fut meunier pour Claude Dénechaud pendant quelque 25 ans au moulin banal, situé au canton Morigeau.
- 4- La route (la montée des Prairies) fut défrichée et entretenue d'une façon convenable à partir de 1843.
- 5- Ce plan figuratif « A » fut réalisé par le notaire Jean-Baptiste Morin en 1868.
- 6- Louis-Philippe Bonneau, l'enseignement primaire à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, 1990, pp.133 et suivantes.
- 7- L'école du chemin de la Morigeau, photo fournie par Jean Gendron.

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.



Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: Inormand@globetrotter.net

On s'en occupe!

ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE

Pierre Paré
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE



Andrée-Anne Vézina
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Caroline Lévesque



PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS

Bertrand Bélanger
CONSEILLER EN SÉCURITÉ
FINANCIÈRE



Réal Fontaine
CONSEILLER EN SÉCURITÉ
FINANCIÈRE



Frédéric Picard
CONSEILLER EN SÉCURITÉ
FINANCIÈRE



Frands Fontaine
CONSEILLER EN SÉCURITÉ
FINANCIÈRE



AFL
Groupe Financier
UN CHOIX DE CONFIANCE

248-3358

234, boul. Taché Est, Montmagny

Succès pour la 5^e édition des Internationaux de traîneau à chiens du Canada

La 5^e édition des Internationaux de traîneau à chiens du Canada, qui a eu lieu cette fin de semaine sur le site enchanteur de Villégiature & Pourvoirie Daaquam, a accueilli plus que le nombre espéré de compétiteurs et de spectateurs.

Lors de cette 5^e édition, plus d'une centaine de « mushers » se sont déplacés à Saint-Just-de-Bretenières pour venir atteler leurs chiens et se disputer la victoire. Un millier de spectateurs ont troqué leur lit pour venir vibrer au rythme des traîneaux à chiens! L'abondance de neige et la température clémente rendaient les conditions des pistes excellentes.

De New York à Saint-Just-de-Bretenières, des touristes ont choisi cette destination pour sa réputation et la programmation des diverses activités offertes sur le site: initiation de traîneau à chiens, pêche blanche, randonnée en raquette, structures gonflables, etc. Pour les audacieux n'ayant pas peur du froid, le décor magnifique du Parc régional des Appalaches vêtu de son manteau blanc a assuré une sortie hivernale des plus mémorables!

Rappelons que 20 000\$ ont été remis dimanche dernier sous forme de bourses aux gagnants et que la compétition représentait une étape de la Coupe du Monde, en prévision des Championnats du Monde IFSS 2011 d'Oslo, en Norvège.

Le comité organisateur tient à remercier Tourisme Québec, Tourisme Chaudière-Appalaches, ainsi que les organismes et entreprises privés et publics de la région qui ont appuyé financièrement l'organisation. Le maintien de ce type d'évènement de plein air, à la fois compétitif et touristique, dynamise les municipalités du sud de Montmagny et génère des retombées non négligeables pour la région entière.

Rassembler huskies, passionnés, professionnels et touristes au cœur de la nature du Parc régional des Appalaches : une véritable réussite qui fait son chemin! ♦

Source: Marie-Pierre Dubé, agente de communication
Office du tourisme de la Côte-du-Sud de Montmagny



Voici le tableau sommaire des résultats des diverses catégories de courses au programme :

Catégorie de la course	Nom du gagnant	Temps
Sprint - Classe 4 chiens 4 miles	Fanny Houle - Trois-Rivières	00:24:22:59
Sprint - Classe 6 chiens 6 miles	Ludovic Coulaux Ferland et Boilleau	00:32:08:72
Sprint - Classe 8 chiens 8 miles	Sylvain Laroche St-Raphaël	00:51:56:95
Sprint - Classe illimitée 12 miles	Réal Lavoie St-Raymond	01:14:01:74
Mid distance - 6 chiens 12 miles	Geneviève Telmosse Val-des-Lacs	01:21:06:91
Mid distance - 10 chiens 19 miles	Anny Malo St-Zénon	02:17:20:02



Jean Morin
Dany St-Pierre

- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6
Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

LEMIEUX PARENT THÉBERGE

AVOCATS S.N.

*Vous, vos droits
et nous...*

Depuis plus de 30 ans!

63, boulevard Taché Ouest, bur. 102, Montmagny, Québec G5V 3A3

Téléphone : **418 248-3114** | Télécopieur : **418-248-2945**

lemieuxparenttheberge@cgcable.ca



Grâce à eux: des sourires d'enfants

En mon nom personnel et au nom du comité de quartiers, nous tenons à remercier ces précieux commanditaires qui ont contribué au succès de la fête de Noël pour les enfants de Saint-François.

Merci à:

la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Du Sud
la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
la compagnie Ultramar ♦

Source: Dominique Marois, directrice des Loisirs

Dieu merci!

L'équipe commence à prendre forme

Des gens de chez nous seront parmi les invités-surprises sans oublier les comédiens.

Nous aurons besoin de cinq décors différents pour les quatre sketches et le défi de groupe. Ceci implique au moins trente costumes. Nous aurons besoin d'une équipe de soutien: maquillage, éclairage, audio, changement des décors.

Si vous voulez faire partie de cette production, communiquez au 418-259-2454. ♦

Source: Mario Marcoux



GARANTIE NATIONALE

Fernand Langlois
Président

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071

Ecoflo®

l'installation septique qui protège
le mieux votre santé et votre environnement!

- Une installation septique qui retient 98 % du phosphore
- Un produit québécois choisi par plus de 35 000 familles
- Une valeur sûre pour votre propriété
- Une solution idéale pour remplacer les systèmes défectueux
- Le meilleur programme d'entretien et de garantie

UNE EXPERTISE QUÉBÉCOISE!



Premier Tech
Environnement

PTENV.COM

PHILIAS BLAIS & FILS ENR.

Jacques Blais, propriétaire

R.B.Q. 8264-0913-12

218, Rivière-du-Sud

Saint-François, Montmagny (Qc) G0R 3A0

Téléphone: **418 259-7841**

Courriel: ph.blais@globetrotter.net

Site Web: www.geocities.com/philiablais

SPÉCIALITÉS • Déneigement • Drainage de champs
Drainage de fondation • Épandage • Excavation • Fossés
Installation de systèmes septiques • Terrassement • Transport
Concassé • Gravier • Sable • Tuff • Terre noire, jardin et pelouse

ÉQUIPEMENTS • 3 camions • Bulldozer • Mini-excavatrice



Installateur
Ecoflo®

C'EST FACILE DE CHOISIR SON

REER



**ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC** VOTRE
REER
GARANTI
À 100 %

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

BONI DE
1%

la première année
pour les nouveaux fonds
REER, FERR, CRI et FRV

Épargne
Placements
Québec 

Saviez-vous que...

Environ 13,5 litres d'eau à la minute s'écoulent de votre robinet. Ne laissez pas couler l'eau inutilement quand vous vous lavez les mains, vous pourriez économiser jusqu'à plus de 60000 litres par année!

Un robinet qui laisse fuir une goutte d'eau à la seconde peut paraître banal. Pourtant, cela entraîne des pertes de plus de 9500 litres d'eau par année. Préservons notre eau potable.

Le papier recyclé réduit de 35% la pollution de l'eau provenant de la fabrication de nouveau papier.

Chaque jour, nous utilisons plus de 60 millions de m3 d'eau pour combler nos besoins en électricité au Canada ménager l'énergie, c'est ménager l'eau!

Le recyclage d'une cannette d'aluminium permet d'économiser assez d'énergie pour faire fonctionner un téléviseur ou un ordinateur pendant trois heures.

Chaque année 390 millions de contenants consignés ne sont ni rapportés, ni recyclés. Mis bout à bout, ces contenants font trois fois le tour de la terre. C'est près de 20 millions de dollars non réclamés par les consommateurs. Recycler, c'est payant.

Recycler les produits en aluminium permet d'économiser 95% de l'énergie requise pour en fabriquer de nouveau à partir de matériaux vierges.

L'utilisation d'une tonne de papier 100% recyclé sauve l'équivalent de 17 arbres matures. ♻️

Yves Laflamme maire

Source : Environnement Canada, Cascades



Buffet & Méchoui
M.E.
Menu à la carte
Choix de buffet froid ou chaud
et méchoui
418-243-3928
374, boul. St-Pierre • Saint-Raphaël

Services aux entrepreneurs

Pour tout projet d'affaires en démarrage, en expansion ou en transfert d'entreprise, l'équipe du CLD de la MRC de Montmagny offre de l'accompagnement pour :

- l'évaluation du projet
- l'élaboration du plan d'affaires
- la recherche de financement
- le référencement vers de l'expertise spécialisée
- le réseautage avec les représentants des programmes gouvernementaux



CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

418 248-5984

www.cldmontmagny.com



Nathalie Cloutier Directrice générale	Brigitte Coulombe Conseillère aux entreprises et coordonnatrice du Service	Jean Breton Conseiller à l'entrepreneuriat rural	Mélanie Simard Conseillère aux entreprises	Lise Roy Directrice générale adjointe
---	---	---	---	--

Votez pour la meilleure pub!



La pub, pour penser ou dé-penser?
www.prixducoeurdelapub.com
 Votez pour la meilleure publicité du Québec

Les associations de consommateurs du Québec invitent la population à voter en ligne dans le cadre du concours Les Prix du cœur de la publicité.

Prononcez-vous sur la meilleure et la pire des publicités en allant visionner les messages publicitaires de la sélection 2010, sur le site www.prixducoeurdelapub.com. Le vote en ligne sera ouvert jusqu'au 12 mars 2010 et déterminera la mention du public.

Le concours vise à sensibiliser les consommateurs, jeunes et moins jeunes, à une consommation responsable et à introduire un plus grand souci éthique dans la publicité.

Exposé à plus de 40 000 messages télévisuels par année, votre enfant est

une cible. Faites écran! En tant que parents, que pouvons-nous faire pour les protéger?

Selon l'Office de la protection du consommateur, il faut, avant tout, prendre conscience du phénomène. Puis, il faut en parler, éduquer les jeunes et développer leur jugement. Visiter le site Web des Prix du Cœur de la publicité et voter avec votre enfant est un bon moyen pour aborder le sujet et développer leur esprit critique.

Lors de cette septième édition, près de 10 000 jeunes des écoles et maisons de jeunes de partout au Québec participe-



Exposé à plus de
40 000
 messages télévisuels par
 année, votre enfant est une cible.

Faites écran.

ront au concours Les Prix du cœur de la publicité. Leurs votes détermineront les publicités Cœur d'or et Cœur de pierre. Cette activité éducative est organisée par l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Rive-Sud de Québec en collaboration avec Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, l'Office de la protection du consommateur, monsieur Claude Cossette, professeur titulaire en publicité sociale à l'Université Laval et 21 autres associations de consommateurs du Québec.

C'est maintenant à vous la parole! Allez voter et soyez critiques quant à la publicité.

Source: Geneviève Langlois, Agente de développement et de formation
 ACEF Rive-Sud de Québec



**AGIR
 DE FAÇON
 RESPONSABLE
 ET DURABLE**

« JE SUIS RECONNAISSANT DE L'IMPLICATION
 DE LOTO-QUÉBEC ENVERS LES ORGANISMES
 SANS BUT LUCRATIF COMME LE MIEN. »
 PIERRE BÉLANGER,
 DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION INTÉGRATION DU QUÉBEC
 Loto-Québec s'implique activement dans la collectivité
 québécoise en contribuant directement au financement
 de plusieurs organismes sans but lucratif. L'année dernière,
 la Société a versé 19,4 millions de dollars pour soutenir
 plus de 2 500 OSBL.



Garant: un joueur important

C'est toujours un plaisir de remercier la compagnie Garant pour leur implication au niveau des loisirs. En faisant don de treize grattoirs d'une valeur de 500\$ pour l'entretien de la patinoire, Garant demeure un joueur important pour le développement de nos loisirs. Merci! ♦

Mario Marcoux, conseiller municipal



Faites comme Yves,
trouvez
un emploi!

c.a.r.e.
Centre d'aide et de recherche d'emploi
Montmagny-L'Islet

Siège social
MONTMAGNY
418 248-9559

Points de services
SAINT-FABIEN-DE-PANET
SAINT-PAMPHILE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI
1 877 337-9559

www.lecare.ca



**Autobus
L.S.B.C. inc.**

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca



Boulet
Encans Boulet inc.

Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

FERME HORTICOLE

Lajoie



JEAN-FRANÇOIS LAJOIE

Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles

330, boul. St-Vallier
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0
Tél.: 418-884-3124

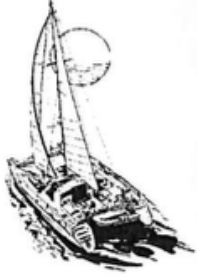


Le Café du Havre
LE RESTAURANT EST FERMÉ
DEPUIS LE 14 OCTOBRE.
MERCI À TOUS!

Nous sommes fermés pour la
saison hivernale.

De retour ce
printemps!

Au plaisir de
vous revoir!



259-2953
120, rue de la Maxima • Berthier-sur-Mer

Dîner de la St-Valentin de l'Âge d'or

Dîner de la St-Valentin le mercredi 10 février au restaurant l'Arrêt Stop pour 11h30.

Réservation avant le 8 février au 418-259-7866. ♦

Gym Santé

Une contribution appréciée

Le comité du Gym Santé tient à remercier le député de Montmagny-L'Islet, M. Norbert Morin, pour son appui financier de 1000\$ qui a permis au Gym Santé de se doter d'un système de verrouillage magnétique qui est grandement apprécié de tous les membres. Ce système fait en sorte que les membres n'ont plus besoin d'utiliser la fameuse clef traditionnelle telle qu'on la connaît. Nous utilisons une carte à puce magnétique que nous pouvons activer ou désactiver ce qui rend la tâche plus facile pour le comité bénévole et responsable au bon fonctionnement du Gym Santé. ♦



La Griffe

Sans limite

GRAVAGE AU LASER ET AU JET DE SABLE

Gravage haute définition sur:
vitre, verre, miroir, plastique, cuir...

- OBJETS PROMOTIONNELS
- PLAQUE COMMÉMORATIVE
- ENSEIGNE ET AFFICHE
- GRAVAGE DE LOGO, ETC.

Patrice Lamonde
Maître graveur
tél.: 418-259-1245
lagriffesanslimite@globetrotter.net
425, ch. de la Rivière-du-Sud
Saint-François, Qc G0R 3A0

Formation

Hygiène et salubrité alimentaire pour acériculteurs

Une formation portant sur l'hygiène et la salubrité alimentaire sera offerte aux acériculteurs les 1^{er} et 3 février à Saint-Anselme. Pour Information: Caroline Marchand, répondante en formation agricole au 418 228-5588. ♦

Les Fermières de Saint-François

Dégustation de fruits et fromages

Les fermières amorcent la nouvelle année avec une dégustation de fruits et de fromages. Cette activité sera tenue le 10 février à 13h30 au local. Chaque fermière peut apporter une assiette que nous partagerons.

Programme

- Dégustation de fruits et fromage
- Souignons la St-Valentin
- Lecture et adoption des comités
- Nous aurons une invitée. Madame Mireille Guimont du CLSC viendra nous parler de la santé mentale.
- Nous souignons le 95^e anniversaire des CFQ. ♦



GARAGESERVICES

Mario Tech^{inc}

MARIO THÉBERGE
propriétaire

2, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec)
G5V 3A1
418 248-1800

Spécialité VOLKS
Mécanique générale



IMPRESSION RIVE-SUD

pour tous vos projets
pour tous les budgets !

Photocopies couleurs
et noir & blanc

418 248-6965 CARTES D'AFFAIRES • ENVELOPPES • FACTURES • CHÈQUES • DÉPLIANTS • BROCHURES...

25^e
1985 2010

Cueillette des bouteilles vides et Souper-Spaghetti

Une générosité formidable

Nous sommes les élèves de 5^e année et 6^e année de l'école La Francolière. Comme nous vous l'avons écrit lors d'une dernière parution, nous irons au mois de juin faire un voyage de deux jours à Montréal. Nous vous écrivons ces quelques lignes pour vous dire que la cueillette des bouteilles qui a eu lieu le samedi 9 janvier fut un succès. Nous avons ramassé environ 800\$. C'est vraiment formidable! Merci à tous ceux qui ont participé à faire de cette cueillette une réussite. Un merci particulier aux responsables du Dépanneur Ultra de Saint-François d'avoir accepté de recevoir autant de bouteilles. Il y aura une seconde cueillette le samedi 10 avril de 9h à 15h. Vous pouvez dès maintenant continuer de ramasser vos bouteilles. De plus, nous ferons également un souper spaghetti au Centre des Loisirs le samedi 20 mars prochain. Si vous désirez participer à celui-ci, venir nous rencontrer et voir quelques petits numéros d'élèves, vous pourrez acheter des cartes. Surveillez d'autres détails dans la publication du mois de mars de votre journal L'Écho. ♦

Source: Les élèves de 5^e et 6^e année et leurs enseignantes Maggie et Valérie de La Francolière



Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

**ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE**

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



Desjardins

**Caisse populaire
de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer**

Appel d'offres pour service d'entretien ménager

La Caisse Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer est à la recherche de personnes pour l'entretien ménager de ses locaux du centre de services de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Les personnes intéressées à soumissionner pourront contacter Mme Jeannine Létourneau au numéro 418 259-7786, poste 242 afin de se procurer une copie du devis d'entretien ménager.

La caisse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune de ces soumissions.

Le contrat de service débutera le 1^{er} avril 2010.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Jeannine Létourneau ou M. Christian Fournier au 418-259-7786.

Date limite de dépôt des soumissions: **Vendredi 12 février 2010.**

La soumission doit être postée à :

Christian Fournier, directeur général
Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer
526, chemin St-François ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc.) G0R 3A0



conception - fabrication - production

Patrick Lizotte
Président

Visitez notre site internet
www.usinaction.ca

337, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: 418-259-7337
1 888 834-7337
Téléc.: 418-259-7044

usinaction@globetrotter.net

Cinq étudiants du comté participent au Forum étudiant

Le député de Montmagny-L'Islet, Norbert Morin, se réjouit de la participation de cinq étudiants du Centre d'études collégiales de Montmagny à la 18^e législature du Forum étudiant. Cette simulation parlementaire organisée par l'Assemblée nationale s'est déroulée du 10 au 14 janvier 2010, à l'hôtel du Parlement, à Québec. Les étudiants ayant participé au Forum étudiant sont: madame Justine Casault et messieurs Félix-Antoine Morin, Étienne Simoneau, Mathieu Leblanc-Laberge et Sébastien Bonneau de Saint-François (à droite sur la photo).



Au cours d'une semaine très bien remplie, plus de 130 étudiants des différents collèges du Québec participaient à cette simulation parlementaire. Ils ont notamment pris part aux diverses étapes d'une session parlementaire soit les débats sur le discours d'ouverture et sur le budget, la période de questions et de réponses orales ainsi que le travail en commissions parlementaires. Ils ont aussi pu se familiariser avec le rôle de législateur du député en étudiant des projets de loi qu'ils ont eux-mêmes rédigés.

«Je suis très heureux que des étudiants du Centre d'études collégiales de Montmagny aient pu participer à cette initiative organisée par l'Assemblée nationale. En plus de démystifier les différentes facettes du travail de député, cette expérience leur aura permis d'être sensibilisés au processus démocratique qui régit notre gouvernement. Je suis persuadé que cette semaine a été enrichissante pour leur cheminement personnel», a déclaré M. Norbert Morin.

Outre les quelque 125 jeunes députés, près d'une quinzaine d'autres participants au Forum ont agi à titre d'attachés de presse et de journalistes. Ils ont préparé des conférences de presse et des communiqués presse et ont produit le journal Vox Populi.

À ce jour, plus de 3500 étudiants ont participé au Forum étudiant. Cette activité est rendue possible chaque année grâce à la collaboration des collèges, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Commission de la Capitale-Nationale du Québec et de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. ♦

Source : Mireille Thibault, attachée politique

Bureau du député Norbert Morin



Si vous avez:

Problème de dos, Sciatalgie, tendinite,
Entorse lombaire, Douleur épaule - omoplate
Fibromyalgie, Raideur musculaire, Épinénoir
Problèmes de migraine

Formulaires officiels de déclaration pour
les compagnies d'assurance approuvés
par l'Ordre des Naturothérapeutes du Québec
pour les assurances collectives ONQ et AMTMCL

André Fiset
Naturothérapeute • Équilibration corporelle
Pierre chaude • Réflexologie • Kinésithérapie
Relation d'aide

3151, avenue Royale Est
Saint-Charles de Bellechasse
(Québec) G0R 2T0
Tél.: 418-887-6291

La Plage

www.laplage.ca

Restauration • Hébergement • Réception

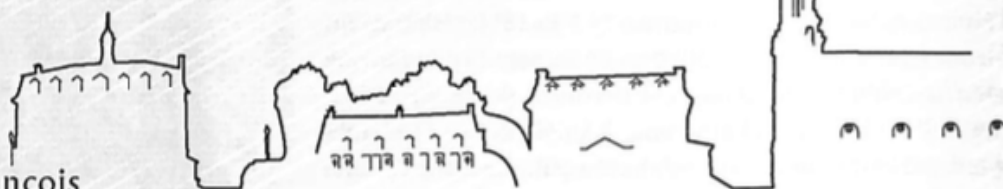
195, boul. Blais Est Berthier-sur-Mer

Réservez vite pour la St-Valentin

HORAIRE DE L'HIVER
jeudi de 8h à 14h - vendredi au dimanche de 8h à 20h
motoneigiste, sentier # 5



418-259-7514



Devenez membre de votre journal communautaire *L'Écho de St-François*

Conditions pour devenir membre:

- Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Avoir 18 ans et plus
- Payer sa cotisation selon la catégorie de membre
membre individuel: 5\$ membre organisme: 25\$
- Carte de membre valide jusqu'au 31 décembre 2010
Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marquerait votre soutien par une contribution symbolique;
- donnerait une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière;
- donnerait le pouls sur votre intérêt à recevoir *L'Écho de St-François*.

Veuillez écrire en LETTRES MOULÉES

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

☉ 259- ☐ ☐ ☐ ☐

Catégorie de membre: ☐ Individuel: 5\$ ☐ Organisme: 25\$

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

☉ 259- ☐ ☐ ☐ ☐

Catégorie de membre: ☐ Individuel: 5\$ ☐ Organisme: 25\$

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de St-François. Le tout doit nous être retourné soit par la poste au C.P. 128, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0 ou être déposé dans la boîte de L'Écho au 534, chemin St-François Ouest (Maison de la Paroisse).

Merci de votre appui!

Louissette Pellerin, administratrice

Pour la semaine de relâche du 1er au 8 mars

Tournoi de hockey bottine inter-municipalité

Les responsables de la patinoire de Saint-Pierre organisent un tournoi de hockey bottine inter-municipalité entre Saint-Pierre, Saint-François, et Berthier-sur-Mer.

Il y aura des équipes mixtes dans les groupes d'âge de 4 à 6 ans, 7 à 9 ans, 10 à 12 ans, 13 à 16 ans. Il y aura aussi la possibilité pour les adultes qui voudraient y jouer de le faire en le demandant.

Inscription le soir au: 418-248-8031 ou en tout temps au 418-234-6423.

Vous avez jusqu'au 21 février 2010 pour vous inscrire. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Il y aura des prix remis aux gagnants de chaque classe. ♦

Rencontre Le Re-lait

Le Re-lait, groupe d'entraide en allaitement, organise une rencontre en après-midi à Montmagny: l'allaitement et le bébé. L'Organisation mondiale de la santé recommande l'allaitement exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans ou au-delà, combiné à une alimentation solide équilibrée et adaptée à l'âge de l'enfant. La rencontre du jeudi 11 février à 13h30 vous permettra de mieux comprendre pourquoi il est bénéfique pour nos bambins d'être allaités. Rendez-vous au local scout situé au 11, avenue de la Fabrique, Montmagny (à côté du CPE Le Farfadet). ♦



Tournoi de hockey (adultes)



Un tournoi de hockey adultes se tiendra le samedi 13 février à la patinoire de Saint-François.

Il en coûte 40\$ par équipe pour y participer. Les équipes doivent s'inscrire avant le 10 février auprès de Dominique Marois. Des bourses seront remises selon le nombre d'inscriptions.

Pour information: Dominique Marois au 418-241-6119. ♦

Recette des Fermières

Rouleaux de printemps

- | | |
|-------------------|-------------------------------|
| 250ml (1 tasse) | brisures de chocolat mi-sucré |
| 125 ml (½ tasse) | brisures de chocolat blanc |
| 500 ml (2 tasses) | guimauve miniature |
| 500ml (2 tasses) | Rice Crispice. |

Dans une casserole, faire fondre les deux chocolats à feu doux.

Remuer le mélange jusqu'à ce que ça soit lisse.

Retirer du feu.

Ajouter les guimauves et céréales.

Verser sur un papier ciré.

Faire un rouleau.

Mettre au réfrigérateur 1 heure.

Couper en tranches.

Bon appétit. ♦

Source: Monique Fiset, vice-présidente

LES FONDATIONS
B.A.F.

9191-4333 Québec Inc.
Rég. 8355-8244-56

Bruno Forgues, propriétaire
Tél.: 418-259-2709
Téléc.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales
8, 1^{re} Rue Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

FERME MONYVILL ENR.

Vente et Préparation
Bois de construction
Bois d'allumage
Foin • Grain • Paille

Sciage • Planage • Séchoir à bois

Service de mini-pelle
Excavation • Terrassement • Drainage
Marteau hydraulique • Laser
Godets de 12, 24, 42 pouces
RBQ: 8343-3219-14

Transport
Pierre • Terre noire
Gravier • Compost
Bois de chauffage
Billots • camion plate-forme

Yvon Montminy
462, ch. St-François O.
Saint-François
G0R 3A0

Rés.: 418-259-2635
Cell.: 418-241-8488

Crotte au menu

**Dans la nature, rien ne se perd.
Même pas les bouses de vache !
Bouche ton nez et plonge dans l'univers
palpitant des excréments !**

Tu roules sur une route bordée de terres agricoles où des vaches paissent. Sais-tu à quoi ressembleraient ces champs si le fumier s'y accumulait jour après jour ? Beuuurk !

Heureusement, une armée d'insectes, de vers et de bactéries se charge de décomposer ces déchets nauséabonds. Les bestioles ne chôment pas, puisqu'un bovin produit en moyenne 12 bouses par jour (environ 48 kg) !

Mange donc de la crotte !

Quand une vache défèque, l'odeur de la bouse attire des insectes en moins de quatre secondes !

Les insectes sont pressés, car la crotte fraîche contient beaucoup d'eau et de matière nutritive que la vache n'a pas digérées.

Les premières arrivées sont des mouches, qui s'accouplent dans la crotte encore chaude et y pondent leurs œufs.

Elles sont suivies par un cortège de coléoptères (insectes à carapace),

de papillons, d'abeilles et d'escargots venus déguster les éléments nutritifs de la bouse.

Ensuite, les vers de terre enfouissent la matière fécale dans le sol.

Finalement, les bactéries transforment les restes d'excréments en engrais.

Grâce au travail de tous ces organismes, une bouse disparaît en un an, en moyenne. Sans eux, elle mettrait de trois à quatre ans à se dégrader.

Texte : Marie-Claude Ouellet
Illustration : Jacques Gauthier



© iStockphoto.com

Pour en savoir plus sur les magazines Les Débrouillards et Les Explorateurs,
consulte nos sites : www.lesdebrouillards.com www.lesexplor.com

Bonne Saint-Valentin à tous les débrouillards !



J'adopte l'attitude juste

Les impulsions et les décisions hâtives n'ont pas toujours une issue heureuse. Supposons par exemple que, selon notre opinion, un ami nous ait manqué de respect. Nous pouvons avoir comme réaction le repli stratégique silencieux ou encore la réplique vengeresse. L'insulte par laquelle nous répondons ne sera la bonne que si la blessure qu'elle cause est plus profonde que la nôtre. Par la suite, il faudra des mois, voire des années, avant que ne s'atténue la douleur causée de part et d'autre. Il y a moyen d'éviter le gâchis de l'escalade. Acquérons le réflexe de demander les lumières de l'amour, et nous opterons peut-être pour une parole apaisante ou encore nous demanderons un temps d'arrêt avant de reprendre la discussion. Nous nous épargnerons ainsi des souffrances inutiles et favoriserons la paix.

Une attitude détendue et conciliante peut faire une grande différence dans mes relations. ♦

Jean Gendron

Sudoku

8		6		5			7	3
								8
		9			6			
		8	9					
1				7				5
					2	6		
			4			2		
7								
5	3			1		8		6

Difficile

Sudoku

6	4	3	9	7	8	1	2	5
2	9	5	1	6	3	8	7	4
8	7	1	2	5	4	3	6	9
9	5	6	8	4	7	2	1	3
3	2	8	5	1	9	6	4	7
4	1	7	3	2	6	5	9	8
7	8	2	6	9	5	4	3	1
1	3	4	7	8	2	9	5	6
5	6	9	4	3	1	7	6	2

Solution janv 10

Votre centre autorisé de recyclage d'autos de la région



Permis S.A.A.Q.: 60666



NEUFS ET USAGÉS
USAGÉS à partir de 25\$

GARAGE



SAMSON

873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 4B0

TÉL.: 418-248-1422 FAX.: 418-248-7074

@: ggbsamson@globetrotter.net

Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM



Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

Carmelo
Gilbert
Brigitte
Samson
Propriétaires



EMBALLAGES LM

Des idées plein la boîte | The box full of ideas

Produits de carton ondulé
Emballages de protection spécialisés
Petite et grande quantités

203, chemin Morigeau
Saint-François de Montmagny

www.emballageslm.com

Tél. : 418-259-7710 Fax : 418-259-7013
Tél. : 1-866-259-7710 Fax : 1-866-259-0909



de Saint-François

Février 2010

21

2010 février

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1 Réunion du conseil	2	3 Réunion du Comité d'embellissement 19h30	4	5	6
7 ♥	8 ♥	9 Réunion des Fermières Dégustation de fruits et fromages	10 Âge d'Or Dîner de la Saint-Valentin Resto Arrêt-Stop 11h30 → 13h30	11	12 Bac bleu 	13 Tournoi de hockey Centre des loisirs
14 ♥	15	16 Tombée du journal 	17	18	19	20
21 SAINT-VALENTIN!	22 ♥	23	24	25	26 Bac bleu 	27
28 ♥						



Soyez prudents!

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 11 janvier 2010, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, maire, messieurs Fernand Bélanger, Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet, Ernest Lachance et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 décembre 2009 et de celui de la séance spéciale sur le budget du lundi 14 décembre 2009

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 décembre 2009 et de celui de la séance spéciale sur le budget du lundi 14 décembre 2009 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 décembre 2009 et de celui de la séance spéciale sur le budget du lundi 14 décembre 2009 soient acceptés tels que déposés.

PRÉSENTATION DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

A. Gignac, une porte de garage en acier (garage).....	2737,22
ADF Diesel, remontage complet du moteur du souffleur.....	1 7927,39
Air Liquide, facture location bouteilles.....	142,91
Aquatech:	
Services prof. gestion et exploitation usine eau potable.....	5 713,64
Services prof. gestion et exploitation ass. eaux usées.....	1 382,80 7095,94
Aréo-Feu, achat de 3 appareils respiratoires.....	12 750,36
Buffet Louison, lunch pour le 5 à 7 des bénévoles.....	1 595,77
Bureautique Côte-Sud:	
Contrat photocopieur.....	100,57
Papeterie.....	20,30
2clés USB.....	67,70
Papier couleur + 1 caisse.....	92,04 280,61
Carquest pièces d'autos, pièces diverses:	
Équipement.....	965,42
Souffleur.....	127,96
Niveleuse.....	170,90 1264,28
Carra, remise décembre 2009.....	366,42
Centre de service François Côté, service enlever la clé cassée	
dans la serrure de la Maison de la Paroisse.....	95,94
Comairco, vérification sècheur d'air (usine d'eau potable).....	324,23

CSE Incendie et Sécurité inc., matériel incendie.....	734,82
Cynthia Brière, remb. frais déplacement 50 km (cheerleading).....	19,50
Dany Coriveau:	
Remb. frais repas pour une formation.....	65,89
Déplacement (296 km) pour une formation.....	115,44
.....	181,33
Dépanneur Ultra:	
Essence.....	1 677,11
Carte d'appel.....	28,22
Fournitures magasin Loisirs.....	173,36
.....	3 142,97
Distribution Steeve Blais, produits nettoyants Loisirs.....	168,12
Dominique Marois, remb. factures:	
Cadeaux.....	33,01
Biscuits.....	60,16
Crayons.....	17,25
Glaçage, décoration.....	31,79
SAQ.....	246,97
.....	389,18
Emco, couteaux à tuyau (garage).....	101,83
Ferme Riverside, 5½ hres à 125\$, déneigement dépôt à neige.....	776,02
Financière Banque Nationale inc., intérêts 2 ^e financement ass. des eaux.....	4 719,75
Formation Urgence Vie, équipement premiers répondants.....	893,60
FQM, facturation Dicom.....	61,89
Garage A. Chamberland & Fils inc., 1 remorquage.....	423,28
Garage J. G. Rémillard, 6 sabots charrue.....	458,90
Gravier St-Raphaël, terre tamisée 14,24 t.m. à 6\$.....	104,48
Hewitt, pièce pelle rétrocaveuse.....	774,22
Isabelle Collin, remb. factures fête de Noël.....	70,23
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre.....	60,00
L. P. Tanguay ltée, 1 215 litres à 0,47/litre chlore (usine d'eau potable).....	644,57
Lemieux Nolet, c.a.,	
honoraires intérimaires représentant un pourcentage de	
la facture finale.....	1 693,13
Les Concassés du Cap:	
Transport et disposition container oct.-nov.	1 944,84
Transport, disposition container juillet 2009.....	672,06
.....	2 616,90
Les Éditions Juridiques FD, code civil et code des municipalités.....	255,16
Les entreprises Marie-Claude Fortin, arbre de Noël 10 pieds.....	56,44
Louis Garant, forfaitaire services rendus.....	75,00
Mack Ste-Foy, pièces camion Mack.....	377,95
Martin Simard Transport inc., 306,84 m³ à .962/m³ transport de neige.....	333,21
Martineau Express, transport colis.....	33,53
Médias Transcontinental senc., envoi dans Publisac (Loisirs).....	23,17
Microplus et Dumoulin, batterie de sécurité pour système informatique.....	158,00
MRC Montmagny, collecte sélective tonnage novembre 2009.....	481,93
Olivier Denault, services rendus – entretien.....	100,00
Pétroles JMB:	
1358,7 litres d'huile à chauffage à .6400 (Loisirs).....	981,53
1 266,5 litres à d'huile à chauffage à .6510 (Loisirs).....	930,64
1876,2 litres d'huile à chauffage à .6260 (M. Paroisse).....	1 325,72
1 194,4 litres à .6510 huile à chauffage (Garage).....	877,66
390,3 litres d'huile à chauffage à .6260 (Garage).....	275,79
2 035,3 litres diesel à .8430 (Garage).....	1 936,67
2073,2 litres de diesel à .8670 (Garage).....	2 028,88
2 420,9 litres à .8920 diesel (Garage).....	2 437,47
.....	10 794,36
Philias Blais & Fils:	
Location de souffleur – 7¼ hres à 115\$.....	941,10
Ramassage de neige 1 600 m³ à .962/m³.....	1 737,38
.....	2 678,48
Pièces d'Auto GGM, matériel divers:	

Premiers répondants.....	41,85	
Niveleuse.....	254,16	
Garage.....	108,82	404,83
Pneus André Ouellet, réparation crevaisson balai de rue.....		36,12
Postes Canada, envoi journal l'Écho.....		38,15
Praxair:		
1 506 m³ à .3805 oxygène (usine eau potable).....	652,24	
Location réservoir à oxygène (usine d'eau potable).....	854,89	1 507,13
Propane GRG inc., propane service incendie		
498,7 litres à .5490.....	309,04	
985,3 litres à .5220.....	580,55	889,59
Québec Linge, location nettoyage salopettes.....		143,80
Régie gestion matières résiduelles Mauricie, enfouissement nov. 2009.....		3 413,51
Soc. Coop. Agr. riv. sud, matériel divers:		
Loisirs.....	126,04	
Pavillon Bédard.....	115,70	
Service incendie.....	54,48	
Usine d'eau potable.....	5,56	
Ass. des eaux.....	14,70	
Voirie.....	793,97	1110,45
Socan, droit de licence - déclarations trimestrielles (2* et 3*).....		333,83
Telus, cellulaire.....		28,72
Telus:		
Bureau, garage, service incendie, usine.....	904,16	
Poste surpresseur St-Pierre.....	56,70	
Loisirs.....	134,30	
Cellulaire.....	28,72	1123,88
Transport Adapté Vieux-Quai, transport adapté décembre.....		237,66
Transport Gilmyr, réinspection SAAQ Ford 1998.....		33,86
Transport Martin Simard, 906,02 m³ à .962/m³ ramassage de neige.....		983,71
Unibéton, 440,63 t.m. à 16,60 sable et sel 12% + redevances.....		8 654,26
Vidéotron, câble Loisirs.....		49,98
TOTAL:.....		96 972,50

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur

APPUYÉ par

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Ministre Revenu Québec, remise décembre 2009.....	8 915,61
Revenu Canada, remise décembre 2009.....	3 982,27
Bureautique Côte Sud, papeterie (service incendie).....	9,80
Camion Sterling de Lévis, pièces camion Ford.....	243,99
CIB, soutien technique 2010.....	3 036,34
Dominique Marois, remb. factures:	
SAQ.....	269,99
Épicerie.....	225,00
Magasin sous-sol.....	27,09
	522,08
Groupe Géomatique Azimut inc., frais d'utilisation et d'entretien Go	
Mapview.....	220,11
Hewitt, pièce pelle rétrocaveuse.....	84,15
Hydro-Québec, électricité:	
Clignotants école.....	34,96
Éclairage de rue.....	686,37
Usine d'eau potable.....	5 464,90
	6186,23
Journal l'Écho, publicité janvier 2010.....	1 405,00
La Fabrique:	
Loyer bibliothèque janvier 2010.....	250,00

Sapins de Noël.....	100,00	350,00
Martin Simard Transport, 284,72 m³ à .962 m³ ramassage de neige		309,17
Pétroles JMB:		
2 160,9 litres diesel à .9110.....	2 222,04	
1 278,2 litres diesel à .9120.....	1 315,81	
1 620,3 litres huile à chauffage à .6650 (presbytère)	1 216,23	
1 140,6 litres huile à chauffage à .6969 (Loisirs).....	897,22	
1 736,1 litres huile à chauffage à .6969 (M. Paroisse)	1 365,66	
858,8 litres diesel à .9490.....	919,93	7 936,89
Pneus André Ouellet 2000, 2 pneus camion Mack		965,08
Postes Canada, envoi journal + circulaires		162,26
Régie des Alcools, des Courses et des Jeux, renouvellement permis boisson Loisirs.....		584,50
Socan:		
Déclaration trimestrielle tarif 8 (4 ^e trimestre 2009)	267,04	
Droits d'auteur janvier-décembre 2010.....	94,42	361,46
Société de sauvetage, frais d'affiliation 2010		89,17
Telus, bureau, garage, service incendie, usine		902,44
Vidéotron, câble Loisirs		46,68
TOTAL:.....		36 313,23

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2010

Une copie dudit règlement est remise à chacun des élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit:

RÈGLEMENT NO 220-2010

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2010

Avis de motion: 7 décembre 2009

Adoption: 11 janvier 2010

Publication: 15 janvier 2010

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2010 déposé le 14 décembre 2009, a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 7 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2010 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-dix sous (0,90\$) par cent dollars d'évaluation

soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 et prélevée pour l'année fiscale 2010 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale, les services de la Sûreté du Québec et autres.

2. Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.
3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dollars (100,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2010, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-neuf sous (98,39\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

$\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS VERTS	PRIX PAR BAC VERT	TOTAL
Container 1 v.c.	2	98,39	196,78
Container 2 v.c.	4	98,39	393,56
Container 3 v.c.	6	98,39	590,34
Container 4 v.c.	8	98,39	787,12
Container 5 v.c.	10	98,39	983,90
Container 6 v.c.	12	98,39	1 180,68
Container 7 v.c.	14	98,39	1 377,46
Container 8 v.c.	16	98,39	1 574,24

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.

6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-deux dollars et cinq sous (52,05\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
- A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS	PRIX PAR BAC BLEU	TOTAL
Container 1 v.c.	2	52,05	104,10
Container 2 v.c.	4	52,05	208,20
Container 3 v.c.	6	52,05	312,30
Container 4 v.c.	8	52,05	416,40
Container 5 v.c.	10	52,05	520,50
Container 6 v.c.	12	52,05	624,60
Container 7 v.c.	14	52,05	728,70
Container 8 v.c.	16	52,05	832,80

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
7. B) Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
7. C) Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.
- | | |
|--|----------|
| Laiterie de ferme | 28,90 |
| Spécial aux champs pour bovins | 37,50 |
| Garage privé | 84,70 |
| Bureau, garage privé, commerce léger | 209,60 |
| Résidence et commerce, institution bancaire | 371,40 |
| Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M | 635,30 |
| Industrie Garant inc. | 8 499,10 |
| Fenêtres Montmagny inc. | 3 395,97 |
| Produits Métalliques Roy inc. | 3 745,45 |

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

- 8. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
- 8. B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- 8. C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- 8. D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 8. E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- 8. F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- 8. G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et septmillièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 8. H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- 8. I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 8. J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- 9. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble

à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.

9. B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
9. C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 et prélevée pour l'année fiscale 2010 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
9. D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 et prélevée pour l'année fiscale 2010 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
10. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que définit ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de quatre-vingt-six dollars (86\$) pour une occupation permanente et de quarante-trois dollars (43,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE II

1. Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1er avril, 1er mai, 1er juin, 1er août, 1er septembre et 1er octobre de l'année en cours.
2. Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.
- Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux

propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2010

Le garde-feu municipal est celui qui émet des permis pour ceux qui désirent faire des feux à ciel ouvert. Il est très important d'obtenir un permis car en cas de propagation, vous êtes couverts. À défaut de s'être procuré un permis, vous ne l'êtes pas. Donc, s'il vous plaît, procurez-vous un permis et n'appellez pas à la dernière minute. Un coup de fil 24 heures avant l'événement vous assure de rejoindre le garde-feu.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Étienne Blais à titre de garde-feu municipal pour 2010.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

En 2009, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2010.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Par l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 de la Loi sur les compétences municipales, les dispositions du Code municipal concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires ont été abrogées. Elles ont été remplacées par la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les «clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découverts».

Chaque municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mécontentes visées à cette section de la Loi.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal désigne monsieur Nicolas Pilote pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE la rémunération et les frais admissibles de monsieur Nicolas Pilote sont les suivants:

Ouverture du dossier: 50\$

Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.): 45\$/heure

Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. – transmission de documents, etc.): selon les coûts réels

Frais de déplacement: 0,45\$/km

MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS (À TITRE INFORMATIF)

Le directeur général avait adressé une lettre au ministre délégué aux Transports, monsieur Norman Macmillan, pour lui demander de reporter l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal promise le 5 novembre dernier (10 000\$ sur 3 exercices financiers: 4 000\$ en 2009-2010, 4 000\$ en 2010-2011 et 2 000\$ en 2011-2012).

Le 16 décembre 2009, le ministre accepte que les travaux soient faits en 2010 et que la subvention de 10 000\$ soit toujours accordée (8 000\$ en 2010-2011 et 2 000\$ en 2011-2012).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (AVIS TECHNIQUE)

Le directeur a avisé par écrit le 28 octobre 2009 le ministère de l'Environnement concernant une structure de pont de fer qui enjambe la rivière du Sud mais qui ne sert plus depuis plusieurs années. Ledit pont se détériore davantage d'année en année et la Municipalité voudrait le démolir complètement pour des raisons de sécurité comment procéder?

Le ministère répond à la Municipalité. Une copie de la lettre est remise à chacun des élus.

La démarche exigée par le ministère de l'Environnement est si lourde et onéreuse que le Conseil municipal décide de mettre ce dossier en veilleuse.

RÉNOVATION COMPLÈTE DU MOTEUR DU SOUFFLEUR

Le moteur du souffleur SMI a besoin d'être remis à neuf. Les travaux vont consister à ceci:

- 1) Démontage
- 2) Lavage (nettoyage complet de chaque composante)
- 3) Test pression et test magnétique (culasses, bloc-moteur, vilebrequin, arbre à cames, bielles)
- 4) Machinage
- 5) Rénovation de culasses (selon les spécifications du manufacturier: guides, sièges, valves, tubes d'injecteurs, joints)
- 6) Bloc-moteur (alésage des chemises inférieures et supérieures et planage)
- 7) Vilebrequin (mesurage, réusinage et polissage)
- 8) Arbres à cames (mesurage et polissage)
- 9) Bielles (rénovation complète)
- 10) Pompe à injection et injecteurs (rénovation complète et calibrage sur banc d'essai)
- 11) Turbo (rénovation complète)
- 12) Soufflante et gouverneur (rénovation complète)
- 13) Pièces remplacées (pompe à eau, ensembles de chemises, coussinets, joints et bagues d'étanchéité (gaskets, seals, o-rings et bushings)
- 14) Gear train
- 15) Damper poulie
- 16) Test sur dynamomètre

La soumission sur invitation de «ADF diesel» s'élève à 15 882,50\$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la soumission sur invitation de «A.D.F. Diesel» au montant de quinze mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante sous (15 882,50\$) taxes en sus pour le remontage à neuf du moteur du souffleur S.M.I.;

QUE la réparation soit faite le plus rapidement possible;

QUE la garantie convenue entre les deux parties soit respectée c'est-à-dire: garantie de 1 an ou 2 000 heures, millage illimité, pièces et main-d'œuvre.

RÉSOLUTION POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

La Municipalité doit remplir une demande d'autorisation au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Cette demande est dans le but d'obtenir une subvention pour la restauration et la réparation de la partie extérieure du presbytère. Plus concrètement, ça signifie qu'il va y avoir des travaux de réparation à la toiture, des travaux de maçonnerie pour les murs de brique, d'amélioration de l'isolation, de restauration des fenêtres et contre-fenêtres, de charpenterie et de menuiserie pour la finition extérieure.

CONSIDÉRANT QUE toutes les parties extérieures du bâtiment du presbytère doivent garder leur cachet inaugural;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation et de restauration devront être faits à la toiture, aux murs, aux portes et fenêtres, aux galeries, etc....;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut assumer à elle seule le coût de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud vous adresse une demande d'autorisation et une demande d'aide financière pour l'ensemble des travaux énumérés ci-haut.

PACTE RURAL 2007-2014 (RAPPEL)

Le Conseil des Maires de la MRC de Montmagny a prévu quatre dates en 2010 pour annoncer si tel ou tel projet soumis est admissible aux critères du pacte rural.

Date de dépôt	Période d'analyse	Décision par la MRC
1 ^{er} février	Février	2 ^e mardi de mars
1 ^{er} mai	Mai	2 ^e mardi de juin
1 ^{er} septembre	Septembre	2 ^e mardi d'octobre
1 ^{er} novembre	Novembre	3 ^e mardi de novembre

Voici un bref rappel des critères à rencontrer et de qui peut soumettre un projet dans le cadre du pacte rural 2007-2014:

- 1) Les municipalités et les organismes peuvent être admissibles à l'obtention d'une aide pour la réalisation d'un projet.
- 2) Les projets doivent s'inscrire dans les objectifs prévus dans un plan d'action pour le développement de votre municipalité et/ou dans le plan d'action de votre politique familiale municipale.
- 3) Les projets doivent aussi contribuer à l'atteinte des objectifs prévus aux orientations du plan de travail du pacte rural de la MRC de Montmagny et de la politique nationale de la ruralité.

Voici l'état de la situation pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud:

Montant alloué sur 7 ans	Montant engagé au 31/12/2009	Disponibilité
53 224\$	Loisirs 5 000\$	
	25 000\$	28 224\$
	Presbytère 20 000\$	

VARIA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud doit faire remonter à neuf le moteur du souffleur S.M.I.;

CONSIDÉRANT QUE le souffleur de marque S.M.I. ne sera pas disponible pendant toute la durée de la réparation soit environ trois (3) semaines;

CONSIDÉRANT QUE dame nature risque d'envoyer des précipitations pendant que le souffleur sera en réparation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition de monsieur Jean-Yves Gosselin d'utiliser son tracteur souffleur durant la réparation de celui de la Municipalité et ce, à titre gratuit;

QUE la Municipalité se contente seulement de fournir l'huile diesel quand elle l'utilisera.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A) Chemin pour aller au cimetière

La Municipalité nettoie le chemin pour aller au cimetière, jusqu'au ruisseau, et ce chaque fois qu'elle le salit. C'est une entente verbale avec la Fabrique.

B) Coûts rattachés au presbytère

Actuellement, la Municipalité ne défraie que les coûts de chauffage et d'électricité du bâtiment. Tous les autres coûts sont payés par des dons amassés. C'est comme ça depuis que la Municipalité a acquis le bâtiment de la Fabrique. D'ailleurs, un article dans le journal l'Écho va résumer succinctement les prochaines étapes à venir. C'est un dossier à suivre.

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Adopté unanimement

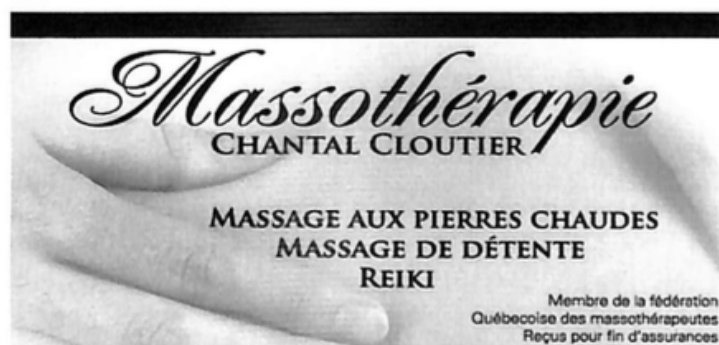
Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

les PETITES annonces

Annoncez dans les Petites annonces de L'Écho ne coûte que 3\$. Alors si vous avez quelque chose à vendre ou un service à offrir, annoncez-vous dans cette page.



Massothérapie
CHANTAL CLOUTIER

MASSAGE AUX PIERRES CHAUDES
MASSAGE DE DÉTENTE
REIKI

Membre de la fédération
Québécoise des massothérapeutes
Reçus pour fin d'assurances

153, BOUL. BLAIS EST, BERTHIER-SUR-MER 418 259-2959

Un coup de coeur en février! Devenez membre

L'Écho de St-François vous invite à renouveler votre adhésion pour l'année 2010 ou devenant membre au coût de 5\$ pour les individus et 25\$ pour les membres organismes. Merci de soutenir votre journal communautaire.



Membre organisme

Club social des pompiers volontaires de Saint-François
Société de conservation du patrimoine (N)
Club de pétanque (N)
Centre Gyn Santé (N)
Cercle de fermières (N)

Membre individuel

Jean Corriveau
Yves Laflamme, maire
Rolande Gagnache
Sandra Lapointe
Colette Boutin
Angèle Morin
Monique Laliberté
Raynald Laflamme
Ernest Lachance
Rosaire Couture
Camille Laliberté
Nicole L. Couture
Christiane Bombardier
Pierre Cauffopé

Membre individuel

Louissette Pellerin
Michel Lamonde
Sonia Lapointe
Nicole Rémillard
Mario Marcoux
Lorraine Lamonde
Jacques Boulet
Sonia Girard
Denis Blais
Yves Laflamme
Aurèle Gendron
Jean Gendron
Denis Rémillard
Suzanne Mercier
Mireille Fournier
Simon Morin (N)
France St-Hilaire (N)
Gabriel Picard (N)
Réjean Pellerin (N)
(N): Nouveau membre

Rhume ou GRIPPE?



Reconnaissez-les, combattez-les!

Si le rhume entraîne des symptômes désagréables comme les éternuements, les maux de gorge et de tête et la toux, les symptômes de la grippe sont beaucoup plus sévères : douleurs articulaires, fatigue intense, fièvre élevée, toux rebelle et douloureuse.

Comment éviter ces infections?

Pour prévenir la grippe, la vaccination demeure la méthode la plus efficace. De plus, en vous lavant les mains correctement et fréquemment, en évitant de se mettre les mains sur le visage ou de se ronger les ongles et en maintenant une bonne hygiène de vie, vous préviendrez la contamination.

Parlez-en à votre pharmacien (ne) qui saura vous renseigner. Demandez-lui notre brochure **Le rhume et la grippe**, de la collection Vision Santé pour en apprendre davantage.

PIERRE MARTIN Pharmacien-propriétaire

542, chemin Saint-François Ouest,
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

418 259-7728

membre affilié à Proxim

LE REER, VOTRE ALLIÉ POUR LA VIE!

Vivre pleinement aujourd'hui tout en épargnant pour votre avenir? C'est possible grâce au REER. Le REER est un produit ingénieux pour quiconque perçoit des revenus parce que chaque montant que vous y investissez est entièrement déductible de votre revenu imposable. Le remboursement peut devenir fort utile pour améliorer votre situation financière. En commençant tôt à cotiser à un REER, votre argent profite plus longtemps à l'abri de l'impôt. Le montant disponible pour votre retraite ou pour vos projets devient ainsi très intéressant!

Si la retraite vous semble loin, n'oubliez pas que vous pouvez utiliser votre REER comme un outil financier à court terme pour réaliser divers projets :

- **Acheter une maison**

Le Régime d'accèsion à la propriété (RAP) permet d'utiliser, sans imposition, jusqu'à 25 000 \$ de votre REER comme mise de fonds pour acheter votre première résidence principale. Vous avez ensuite 15 ans pour rembourser la somme retirée sans intérêts.

- **Voyager ou réaliser un rêve**

En cotisant à un REER, vous épargnez graduellement, tout en bénéficiant d'une économie d'impôt. Pourquoi ne pas utiliser votre remboursement d'impôt pour vous gâter un peu : faire un voyage, par exemple!

- **Retourner aux études**

Grâce au Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP), vous pouvez retirer un montant non imposable (maximum de 20 000 \$) de votre REER pour payer vos études si vous avez envie de retourner sur les bancs d'école à temps plein.



Rattrapez le temps perdu, profitez de vos droits REER inutilisés

Si vous n'avez pas versé le montant maximal admissible à votre REER lors des années précédentes, vous avez sans doute des droits de cotisation inutilisés. Vous auriez tout avantage à cotiser les sommes auxquelles vous avez droit pour augmenter la valeur de votre REER. Si vous n'avez pas les liquidités requises, n'oubliez pas que pour rattraper les déductions auxquelles vous avez droit, vous pouvez procéder par versements périodiques ou encore, par le biais d'un emprunt REER qui peut aussi constituer une solution très payante pour vous, sans déstabiliser votre budget. Votre conseiller à la Caisse pourra vous aider à déterminer l'option qui conviendra le mieux à votre situation.

Intégrez votre REER à votre budget

Votre épicerie fait partie intégrante de votre budget? Sachez qu'il peut en être de même pour votre REER. En effet, si vous avez des revenus réguliers, cotiser à votre REER par versements périodiques se révèle la formule la plus efficace et la plus souple de faire progresser votre REER et bâtir votre portefeuille. Votre investissement commence à rapporter dès la première journée, de sorte que le rendement s'accumule plus rapidement que si vous cotisiez une seule fois en fin d'année. Intégrée à votre budget, votre cotisation ne se pointe plus comme un imprévu financier. Il vous suffit de déterminer le montant que vous voulez investir ainsi que la fréquence à laquelle vous désirez effectuer vos versements et tout se fera automatiquement.

Prenez rendez-vous dès maintenant avec votre conseiller à la Caisse Desjardins Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer. Il saura vous aider à établir la stratégie qui convient le mieux à votre profil d'investisseur.

Date limite pour cotiser : 1^{er} mars 2010

Centre de services de Berthier-sur-Mer
47, rue Principale Est
Berthier-sur-Mer (Québec) G0R 1E0
418 259-7795

Centre de services de Saint-François
526, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services Saint-Pierre-du-Sud
689, rue Principale
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 4B0
418 248-1927

www.desjardins.com



Desjardins
Caisse de la Rivière du Sud
et Berthier-sur-Mer